



DOSSIER DE PRESSE

SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS - PORTE DES ALPILLES MARIANNE D'OR 2015 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vendredi 22 janvier, à l'occasion de la cérémonie des vœux de la Municipalité, Jean MANGION, Maire de Saint-Étienne du Grès recevra la Marianne d'Or du Développement Durable des mains de M. Alain TRAMPOGLIERI, secrétaire général du Salon des Maires, pour son projet de requalification urbaine durable exemplaire du Village.

Le projet, conduit par la nouvelle municipalité, a pour objectif de reconquérir une centralité villageoise par la qualité des opérations en respectant les besoins sociaux des habitants et la préservation de l'environnement, tout en s'appuyant sur le développement du tourisme durable.

Les études et avant-projets ont été menés en 20 mois depuis avril 2014. La réalisation de ce programme s'étalera sur 3 ans de 2016 à 2018. Il est financé dans le cadre d'un contrat de développement pluriannuel signé avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône. Quant à la part de 20% de financement communal de ce programme de plus de 7 millions d'Euros, elle est intégralement auto financée.

Etre parmi les lauréats du concours des Marianne d'Or, une distinction très convoitée

Le Concours des Marianne d'Or est un rendez-vous incontournable dans le monde des collectivités locales, une véritable vitrine de l'innovation publique qui, par sa diversité, son pluralisme et son expertise, est incontournable et très convoitée.

Dans le palmarès 2015 et au titre de la Marianne d'Or du développement durable, Saint-Étienne du Grès est à l'honneur à travers son Maire, Jean MANGION et son projet « de requalification urbaine durable exemplaire ».

Il concerne en fait tous les projets concernant la centralité du village, de l'utilisation et l'économie de l'espace à travers une continuité écologique (trame verte, trame bleue), la densification du centre du village avec l'utilisation des « dents creuses », la circulation des véhicules, des cycles et des piétons ainsi que la couverture photovoltaïque de 5 hectares du



Marché des producteurs de fruits et légumes. Ou comment concilier progrès économique et social avec préservation de l'environnement.

Ce concours, à destination des élus de proximité de la République, apporte une reconnaissance et une visibilité dans les 36 682 communes et mairies de France. Il donne du sens à l'engagement citoyen, c'est un moyen de célébrer l'action d'un Maire autour de son Conseil municipal et de ses administrés, « des élus qui, dans l'exercice de leur mandat, demeurent respectueux de l'argent public, aiment la République et ses valeurs ».

Aujourd'hui les élus ont un autre regard sur la gestion, les restrictions et contraintes budgétaires, l'emploi, le logement, la sécurité et le développement durable, ils ont pris conscience de la nécessité de l'union, en communautés de communes, d'agglomérations ou de métropoles.

Pour Jean Mangion, « *c'est avant tout une énorme satisfaction, un grand honneur et une belle reconnaissance apportée à une équipe municipale qui a œuvré pendant de long mois à la mise en chantier d'un tel projet! La preuve s'il en est que les élus dit de proximité ont entre leurs mains l'avenir d'un territoire. Mais pour faire avancer les choses, il est nécessaire de se regrouper et de faire participer tout le monde, élus et administrés* ».

Programme de requalification urbaine durable du village de Saint-Étienne du Grès

Ce programme a obtenu la totalité de ses financements avec l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône sans que la commune doive prévoir des augmentations d'impôts. L'autofinancement naturel dégagé par la Commune permet, en fait, de trouver les 20% nécessaire d'un projet financé à 80% par le Conseil Départemental, soit 5 733 680 € sur 7 167 100 €. Ce programme, au-delà de son caractère durable, présente une singularité budgétaire rare, signe d'une gestion très saine de la Commune et d'un intérêt p du Conseil Départemental pour les projets à vocation durable.

La priorité fixée par l'équipe municipale va au centre du village de Saint-Étienne du Grès, avec un objectif : éviter une urbanisation incontrôlée et une forte pression foncière.

Pour cela, une étude urbaine a été lancée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme qui se traduit par un ensemble d'orientations à respecter et d'opérations à lancer :

- ▶ Une offre foncière et immobilière diversifiée
- ▶ Une urbanisation proche des commerces et équipements publics
- ▶ Une offre de logements correspondant aux besoins de la Commune et de ses habitants
- ▶ La création d'itinéraires de cheminements doux, piétons et cyclistes et de voies partagées
- ▶ La requalification des espaces publics
 - Création d'une place centrale, une future agora



- Aménagement de la place et du parvis de l'église
- Redéfinition du tracé de la rue principale pour une meilleure cohabitation piétons-circulation routière
- Restructuration et mise aux normes d'accessibilité de la Mairie et de la Maison des Associations,
- Evolution de la salle des Fêtes pour accueillir expositions et spectacles culturels
- Réhabilitation de l'ancien poste à incendie en Poste de police municipale
- ▶ La valorisation des entrées de ville
- ▶ La pérennisation des commerces
- ▶ Le développement économique en s'appuyant sur
 - Une modernisation du Marché des producteurs avec la couverture photovoltaïque de 5 hectares sur 8, et son adaptation à l'évolution de son environnement immédiat (MIN de Châteaurenard)
 - Une zone d'activité économique en entrée d'agglomération au croisement de 2 axes Nord-Sud structurants.

Tout cela dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une forme de développement ayant pour objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement, ce dernier étant un patrimoine qui doit être transmis aux générations futures.

Ce programme permettra aussi de :

- ▶ satisfaire les besoins essentiels des générations actuelles et futures, en rapport avec les contraintes démographiques
- ▶ améliorer la qualité de vie
- ▶ respecter les droits et les libertés de la personne
- ▶ prendre en compte de nouvelles formes d'énergies renouvelables

sources du « mieux vivre ensemble ».

Par ailleurs, Saint-Etienne du Grès - Porte des Alpilles associe à ce programme une orientation pour le développement d'un tourisme durable telle que définit dans la note jointe.

Pour Jean MANGION : « *Ce programme se veut exemplaire par la qualité de son contenu, par son montage budgétaire et par la volonté de réalisation dans le cadre du développement durable. Il permettra de faire de notre Village, Saint-Étienne du Grès, dans les quatre années à venir, la vitrine d'un projet urbain de développement durable aux portes du Parc Naturel Régional des Alpilles, véritable joyau de notre territoire.* »

Palmarès 2015 du concours national des Marianne d'Or du développement Durable en ligne sur : <http://lesmariannedelarepublique.com/mariannedvlpmtdurable.html>



POUR UN TOURISME DOUX ET DURABLE

Cette politique s'appuie sur la Charte Européenne du Tourisme Durable pour développer une politique touristique à la hauteur des attentes des habitants de Provence-Alpes Côte d'Azur.

Ce développement doit se faire en synergie avec l'ensemble des acteurs touristiques du Territoire.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur avec ses Parcs et la diversité de ses territoires offre de nombreuses possibilités de séjours, de visites et de découvertes culturelles, actives ou de détente. C'est un port d'attache pour qui veut découvrir la Provence à son rythme.

L'objectif est d'aboutir à un positionnement touristique fort, cohérent, porteur et pérenne s'appuyant sur une volonté politique clairement exprimée par les élus régionaux.

Trois grands objectifs pour un Tourisme Durable :

▶ Un tourisme historique et culturel

que nous nous devons de signaler, valoriser et protéger par la mise en place :

- d'une signalétique adaptée aux randonneurs et aux cyclistes
- de panneaux d'information permanents et résistants au vandalisme
- d'un éclairage adapté soit à la fréquentation, soit au trafic de passage et ce en concertation avec l'ABF et la DRAC et en synergie avec les Offices de Tourisme du Territoire.

▶ Un tourisme de détente

Gîtes, chambres d'hôtes et hôtellerie saisonnière accueillent touristes et vacanciers pour préparer leurs balades ou leur séjour dans les Alpilles.

Un relevé de ces possibilités de logement sera mis en place avec une approche sociale, environnementale et économique de l'accueil.

Un schéma de développement de ces capacités s'appuyant sur un accueil des adeptes du tourisme vert (pèlerins, randonneurs, cyclotouristes, cavaliers....) sera étudié.

Création de gîtes d'accueil communaux ou aides à la création de gîtes d'étape pour les randonneurs (pèlerins du chemin de Compostelle, cyclotouristes de l'Eurovéloroute,...). Cet équipement répondrait à un vrai manque au niveau régional en matière d'hébergement de groupes de randonneurs.

Un développement raisonné d'aires d'accueil et de séjour des camping-cars viendra compléter ce dispositif.

▶ Un tourisme vert

Les randonnées à pied, à cheval ou à vélo dans les massifs du territoire. Cette capacité à développer et entretenir des itinéraires de randonnées enrichira l'offre d'itinérance actuellement mise en place par exemple par les Parcs naturels sur l'ensemble du territoire français.



Quatre orientations

Ces formes de tourisme se font à partir des parcours définis par les Parcs Naturels Régionaux, les Offices de Tourisme (itinéraires, aires de départ aménagées, conditions et restrictions d'accès...). Un programme de balisage hors massif devra être initié rapidement.

▶ **Les randonnées pédestres pour des balades 100% nature**

- Mise en cohérence du balisage sur le territoire de la commune avec celui du Parc Naturel Régional des Alpilles,
- Edition d'un topoguide de la Commune ouvrant sur les itinéraires du Parc Naturel Régional des Alpilles
- Utilisation des nouvelles technologies d'orientation s'appuyant sur l'utilisation nomade des smartphones.

▶ • **Le cyclotourisme**

En s'appuyant sur le tracé de la future Eurovéloroute de la Méditerranée qui reliera Athènes à Cadix.

Pour cela il faudra : -

- définir un maillage de services spécifiques
- éditer et diffuser des plaquettes des itinéraires
- baliser des pistes VTT
- irriguer le centre du Village : mise en place de bornes de recharge des vélos électriques en cœur de village dans le cadre des programmes d'urbanisme de l'aménagement des cœurs de village en liaison avec un développement de la mobilité durable (bus-navette électrique, location de vélo électriques...).

Cette politique devra s'accompagner d'une véritable politique de développement des pistes cyclables.

▶ **Les randonnées à cheval et les balades à poneys.**

En liaison avec le Parc Naturel Régional des Alpilles, le Parc Naturel Régional du Luberon, le Parc National des Calanques, le Parc Naturel Régional de Camargue, les Offices de Tourisme et en concertation avec les centres équestres : balisage de sentiers équestres, aménagement de traversée de routes, aménagement des haltes équestres aux entrées des massifs et dans les massifs (point d'eau, ligne de piquet pour les chevaux...).

Cette démarche s'appuiera sur une évaluation précise des services offerts par les professionnels locaux et leur conventionnement, des possibilités d'itinérance au-delà des limites communales.

▶ **L'agrotourisme**

En mettant en valeur :

- les vignobles, les oliveraies
- les marchés des producteurs ouverts aux particuliers.

Tout cela concourra à un tourisme régional de qualité qui complétera le tourisme lié au bord de mer qui a fait la renommée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.